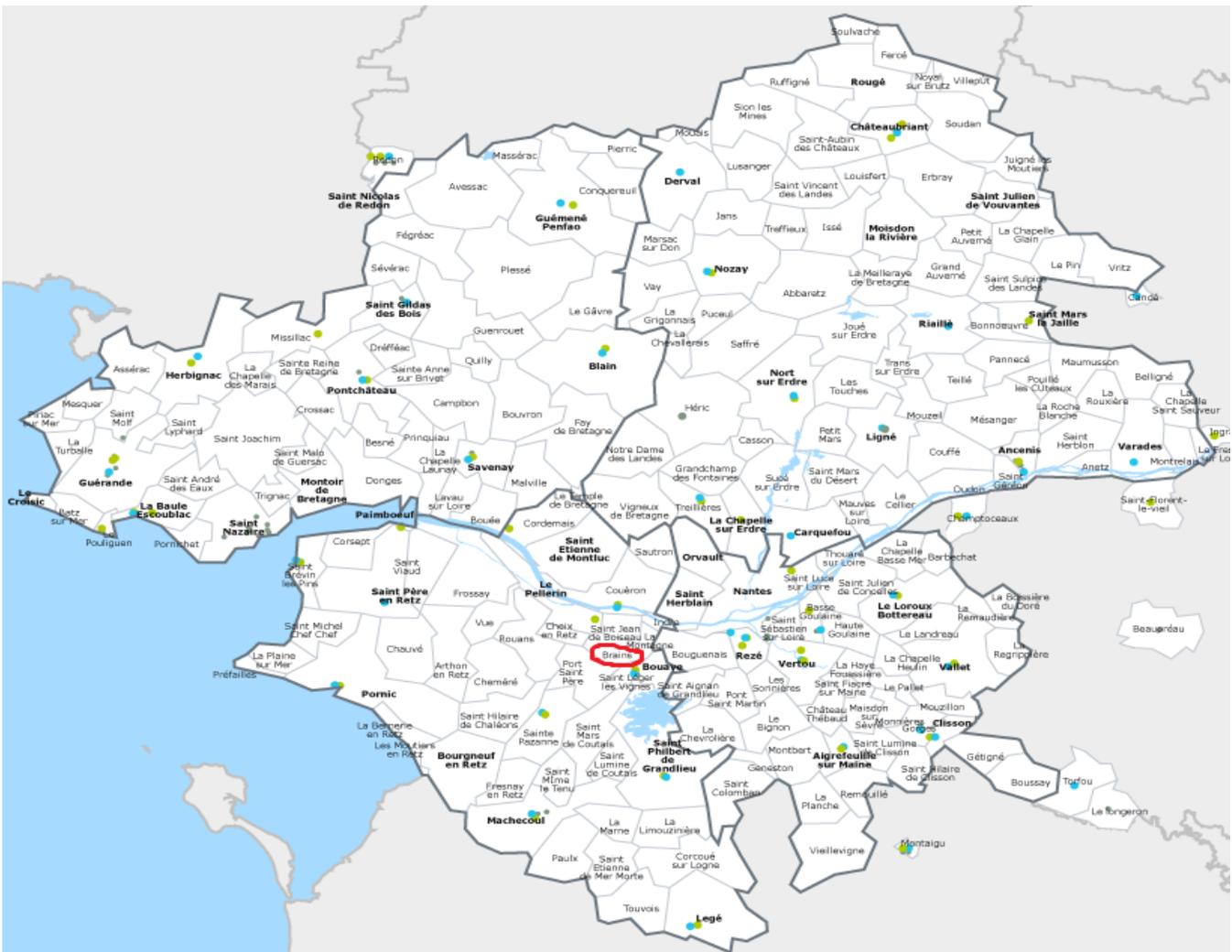


**PROJET  
PÉDAGOGIQUE  
SERVICE JEUNESSE  
DE BRAINS**

# I / LA SITUATION



Brains (44830) est une commune de l'Ouest de la France, située en région Pays de la Loire, dans le département de la Loire-Atlantique.



La commune fait partie de la Bretagne Historique, du Pays Nantais et de Nantes Métropole.

Brains est monopolarisée par Nantes et Saint Nazaire.

C'est une commune dite rurale ou «rurbaine» à 20 km de Nantes.

Les communes limitrophes sont Le Pellerin, Cheix-en-Retz, Port-Saint-Père, Saint-Léger-des-Vignes, Bouaye, Bouguenais, La Montagne et Saint-Jean-de-Boiseau.



Brains compte 2 894 habitants en 2021.  
Ses habitant·e·s s'appellent  
les *Brennois* et *Brennoises*  
ou les *Brainyots* pour ceux nés à Brains.

Les équipements sportifs et de loisirs de la commune :

- ∞ Salle polyvalente des sports « les Prés »Stade Julien Michaud
- ∞ Salle Joseph Albert
- ∞ Skate Park
- ∞ City parc (multisports)
- ∞ Salle des associations
- ∞ Bibliothèque
- ∞ Maison des Jeunes Espace Enfance « les Cro'Mignons »
- ∞ Le petit jardin des Arcis
- ∞ L'espace des Primevères
- ∞ L'aire de jeu du Pré
- ∞ Le port Hamoneau



## LE SERVICE JEUNESSE

- ⇒ L'adjointe au Maire en charge de l'Enfance-Jeunesse (Magali Roudoukine)
- ⇒ La directrice générale des services (Delphine Godin)
- ⇒ La directrice (Muriel Lambourg-Tavarez)
- ⇒ Les animateurs permanents (Jean-Baptiste Schuler)
- ⇒ Le(s) stagiaire(s) durant les vacances scolaires
- ⇒ L'agent d'entretien
- ⇒ Les agents techniques
- ⇒ Les jeunes et les moins jeunes
- ⇒ Les parents et les familles
- ⇒ Les voisins et les amis

# LA MAISON DES JEUNES

## 1) la Maison des jeunes de Brains le Rez-de-chaussée

- ⇒ La pièce d'accueil (espace ouvert)
  - lieu dévolu à la MJB
  - accueil administratif et humain
  - lieu de vie quotidienne où les adhérents ont accès librement aux différents documents d'informations générales (horaires transports, prévention, info emploi, programmes...), fiches outils activités et métiers et jeux de société.
- ⇒ Le bureau (espace fermé)
  - lieu dévolu à la MJB
  - C'est une pièce réservée à l'équipe d'animation
  - elle contient les dossiers administratifs, règlementaires et sécuritaires. Le petit outillage dangereux (cutters, agrafeuses, colles spéciales...) mais aussi la sonorisation et le tableau électrique.
- ⇒ La salle Joseph Albert (espace ouvert)
  - pièce mutualisée avec diverses associations.
  - C'est une salle que nous aménageons avant et rangeons après chaque utilisation.
  - nous y proposons des activités allant du ping-pong à l'initiation corporelle en passant par des fléchettes, du baby-foot, des jeux en bois, une borne d'arcade, des petits jeux collectifs, des activités créatives...



4 rue de la Pilaudière - 44830 Brains

## 2) la Maison des jeunes de Brains l'étage

- ⇒ La salle d'activités (espace ouvert sous conditions)
  - lieu dévolu à la MJB
  - cette salle est utilisée pour des activités spécifiques, de petits groupes tels des jeux vidéo, de l'e-sport, karaoké, visionnage de films, les ateliers d'activités créatives... mais aussi pour les réunions et/ou les rencontres.
- ⇒ La régie (espace fermé, accès accompagné)
  - lieu dévolu à la MJB
  - elle sert de stockage pour l'ensemble du matériel et des outils (matériel pour le sport, déguisements, décorations, machines-outils, peintures, papiers...)

## 3) les partenaires réguliers

- ⇒ « Les petits Aventuriers » ALSH de Brains
- ⇒ L'Animateur sportif du Conseil Départemental de Loire Atlantique
- ⇒ Les structures jeunesse du territoire (La Montagne, St Aignan, St Jean de Boiseau et Bouaye...)
- ⇒ La Maison Des Adolescents (Nantes)
- ⇒ Le collectif RESOLAC (regroupement des structures socioculturelles du territoire)
- ⇒ Les référents Jeunesse du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports
- ⇒ Les référents CAF en charge de la commune de Brains
- ⇒ Le référent BPDJ (Brigade de la Prévention de la Délinquance Juvenile)
- ⇒ La Gendarmerie de Bouaye, en charge de la commune de Brains

# INTRODUCTION

Entre l'enfance et l'adulte, il y a l'adolescence. Aujourd'hui, on peut même développer en parlant de préadolescence, adolescence puis adulescence. C'est un passage sujet à beaucoup de perturbations tant physiques que psychologiques.

Ces perturbations ont des conséquences visibles et non visibles dans le comportement du jeune et dans le comportement du groupe.

De plus, dans notre société de plus en plus limitante et anxiogène, nous avons un rôle Éducatif et Social à jouer, dès la préadolescence et jusqu'à la parentalité.

C'est en ce sens que le service Jeunesse accompagne les préadolescents, adolescents, adultes et les parents à appréhender leurs questionnements, leurs expérimentations et leurs positionnements.

Cela en valorisant les compétences individuelles et collectives, en mettant en place les moyens humains, matériels et financiers ainsi que les outils pédagogiques nécessaires.

# OBJECTIFS GÉNÉRAUX

## **I / Accueillir au sein d'une structure adaptée**

- ⇒ Sans considération d'appartenance sociale, culturelle ou religieuse.
- ⇒ En considérant les compétences, les handicaps, les identités de genre et les orientations sexuelles des individus.

## **II / Accompagner les usagers dans leur construction personnelle et dans leur rapport à la société**

- ⇒ S'accepter, se respecter et respecter les autres sans jugement ni a priori.
- ⇒ Permettre aux jeunes à travers l'expérimentation de découvrir leurs champs des possibles.
- ⇒ Prendre conscience de la société qui les entoure en facilitant l'apprentissage et l'expérimentation de la démocratie et de la citoyenneté.

# OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Pour atteindre ces objectifs généraux nous utiliserons différentes méthodes s'appuyant sur :

- **Le respect**  
C'est comment accepter l'autre sans porté atteinte à son intégrité (physique, morale et psychique) et à sa personne. C'est également être capable de considérer les différences entre individu sans qu'elles soient un frein à la socialisation. Ces éléments vont de pair avec le respect de soi-même. C'est en ce sens que l'équipe d'animation aura pour rôle d'accompagner le jeune dans cette construction. Ceci en proposant un cadre permettant des rapports complexes (liens amicaux, conflits, régulations, confrontations, débats etc...) à travers la réalisation d'activités et de projets.
- **Le vivre ensemble**  
C'est la capacité et la volonté de partager un espace-temps commun. Pour les animateurs·ices il s'agira de proposer au groupe des conditions pour que chacun·e s'exerce sur le quotidien du vivre ensemble (repas, tâches, activités, discussions...) permettant à l'individu de se trouver et d'évoluer dans un groupe.
- **L'émancipation**  
C'est-à-dire développer des réflexions par rapport aux autres et au monde qui nous entoure dans une démarche consciente et argumenté.  
En fonction des compétences et capacités de chacun·e, les animateurs·ices proposeront des situations où les jeunes sont force de proposition (idée, argumentation, négociation, choix et respect de ces choix et de leurs conséquences).
- **L'expérimentation**  
En utilisant la pédagogie du tâtonnement, permettre aux jeunes d'identifier ce qu'ielles peuvent faire, se permettre de le faire et pouvoir se tromper. Car dans notre société, très limitante et procédurière, qui ne laisse que peu de place à l'erreur, ouvrir le champ des possibles c'est leur offrir de nouvelles perspectives.
- **La responsabilisation**  
En partant de la confiance mutuelle (qu'il incombe à l'équipe pédagogique de mettre en place), comment permettre aux jeunes de prendre conscience de la part que chacun peut investir (à leur mesure de compétence et de développement) pour être bien (droit pour soi-même) avec les autres (devoirs pour le groupe).  
Par conséquent, comment on leur permet de s'impliquer et de leur donner des espaces de pouvoir (décisions, organisation collective).
- **La pédagogie institutionnelle**  
C'est un courant pédagogique (Freinet et Montessori) qui se traduit en démarches visant à laisser aux citoyens (tout habitant de la cité) et au groupe, une part (l'organisation opérationnelle de la MJB) dans les décisions Institutionnelles (dans le respect des Lois, des Règlements et des éléments non négociables du service Jeunesse). Dans la mesure où les jeunes sont volontaires pour intégrer ses espaces décisionnaires.
- **Fabulation VS Imaginaire**  
La fabulation c'est raconter une histoire imaginaire présenté comme réelle. Les pratiques de fabulation sont souvent utilisées d'une manière descendante : l'équipe pédagogique crée une histoire sans concertation avec le public et n'identifie pas le début et la fin de l'histoire (mensonge dans lequel on oblige les autres). Les conséquences peuvent être multiples (des jeunes qui pensent que le « dahut » existe, la perte de confiance envers l'adulte quand ils se rendent compte de la supercherie...).  
À la MJB nous utiliserons l'imaginaire comme quelque chose de partagé dans lequel ceux qui participent décident d'y entrer en toute connaissance de cause.  
Car raconter des histoires est un moyen d'impulser des dynamiques collectives et de créer un imaginaire partagé.
- **L'ennuie**  
Par sa définition comme dans les mœurs, l'ennuie est considéré comme un désagrément, une complication voire une lassitude. Face à notre société de surconsommation et en prenant en considération les besoins psychosociaux des adolescents, il nous apparait important que l'ennuie soit une source de bien-être et/ou de conditions pour faire émerger d'autres idées.

**Ainsi, ces différents objectifs opérationnels amèneront un travail individuel sur l'identification, les valeurs et les positionnements qui engendreront la création de groupes vertueux (équilibrés et bienveillants où chacun·e trouve sa place).**

# LES ACTIONS PROPOSÉES

Des activités seront proposées au sein de la structure ainsi que sur le territoire, par les animateurs·ices (anticipation, préparation voire inscription) mais aussi par les jeunes (réactivité et adaptation).

Les animateurs·ices devront aussi aller à la rencontre des jeunes dans les espaces publics de la commune.

Le tout en faisant des ponts dans les activités genrées.

## I / des prestations d'activités :

- De consommation (patinoire, bowling, ...) hors paint-ball.
- De prévention (addictions, réseaux sociaux, ...).

## II / des activités manuelles :

- Créatives
- Artistiques
- Expressives
- Environnementales

## III / des activités physiques :

- Petits jeux
- Grands jeux
- Pratiques sportives

## IV / des activités de détente

- Ne rien faire
- Discuter
- Cuisiner
- Beauté – bien être

## V / les outils du vivre ensemble

- Création des règles de vie dans le cadre du service Jeunesse
- Avec les jeunes
- En faisant apparaître les éléments imposés (pas de portable, de vulgarité, de jeux de balle ni de jeux d'eau à l'intérieur de la MJB, de violence (physique comme orale)) ...
- En faisant apparaître les éléments négociables

## VI / les outils de socialisation

- Créer des échanges avec d'autres structures
- Les différents services de la commune
- Les structures Enfance et Jeunesse du territoire
- Les clubs et Associations de la commune
- Les Établissements scolaires du territoire

## VII / les outils de citoyenneté

- Appréhender l'exercice démocratique
- Par la mise en place de projet soit proposé, soit initié
- Les jeunes devront argumenter, négocier et prendre des décisions ensemble
- Puis organiser, présenter, réaliser et évaluer le projet

# LE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

Des accueils spécifiques par tranche d'âge, des accueils Intergénérationnels et des accueils individualisés.  
Dans le cadre de la Loi et le respect du Pacte Républicain.

La participation est assujettie à diverses obligations :

- ⇒ Avoir 11 ans ou être en 6<sup>ème</sup>
- ⇒ Adhérer à la MJB (fiche de renseignement, fiche sanitaire, autorisation parentale à l'année, droit d'image, assurance civile, quotient familial, règlement intérieur, règlement du coût de l'adhésion et protocole sanitaire), sauf pour la parentalité.
- ⇒ Pour les loisirs, toutes les activités qui sont réalisées hors de Brains ou hors des horaires établis sont validées par la signature d'une autorisation parentale spécifique ou par l'accord direct d'un·e représentant·e légal·e.
- ⇒ Les activités payantes sont réglées directement auprès de l'équipe de la MJB.
- ⇒ Les activités payantes doivent être réglées en espèce, en chèque (à l'ordre du Trésor Public) ou en chèque vacances.
- ⇒ Les temps d'accueil :
  - Les accueils permanents pour les 11-15 ans, les mercredis scolaires et durant les vacances scolaires.
  - Des rencontres avec les 15-18 ans, pour la mise en place de projets de loisirs et d'accompagnement.
  - En dehors des accueils ci-dessus mentionnés, l'équipe pédagogique, sur son temps de travail, donnera la possibilité aux jeunes et aux parents de mettre en place des temps de rencontre individuelles et/ou collectives.
  - Des accueils spécifiques, nuitées et séjours, seront proposés au cours de l'année.

# LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

## I / Quantitatif

- Nombre de jeunes
- Nombre de projets
- Nombre d'activités, dans Brains, faites ou annulée et pourquoi
- Nombre de sortie, hors de Brains, faites ou annulée et pourquoi
- Nombre de participants aux activités, sorties, soirées, nuitées, séjours
- Nombre de d'avertissements, régulations et sanctions
- Nombre de nouveaux adhérents

## II / Qualitatif

- Investissement des jeunes dans la vie de la MJB
- Où se situe la construction des actions et projets sur l'échelle Roger Hart
- Investissement des plus de 15 ans
- Diversification des propositions
- Prise en compte des besoins et envies du public
- Relationnel au sein du service (Jeunes, Parents, Animateurs.rices)
- Relationnel au sein de la collectivité (Agents.es des autres services, DGS et Élus.es)
- Relationnel au sein du territoire (Partenaires, Prestataires et Institutions)
- Ambiance générale et phénomène
- Compréhension et respect des règles de vie

## III / Outils

L'équipe permanente du service jeunesse utilisera au mieux des méthodes de pédagogie active.

Ainsi les bilans feront remonter les évaluations des jeunes, des équipes et des partenaires, individuellement comme collectif.

### A] les outils d'évaluation

1- Pépîte/râteau/besace : exprimer de manière simple ce qu'on a aimé ou non et ce qu'on a retenu

2- Bâton de parole : Outils permettant de répartir la parole afin que tout le monde puisse s'exprimer sur ce qu'il a vécu

La toile d'araignée : système visuel qui permet d'évaluer différentes thématiques (vie quotidienne, activité, relation aux autres et rythme)

la patate

tête-cœur-corps

je me souviens

le pas en avant

### B] bilan des jeunes

- Quand : À la fin des vacances scolaires et après une activité spécifique (sortie, soirée, nuitée, séjour et projet).
- Comment : Grâce à diverses méthodes actives en fonction des objectifs par exemple (non exhaustif) :

### C] bilan avec l'équipe d'animation

# LE BUDGET PRÉVISIONNEL 2023

## BUDGET FONCTIONNEMENT JEUNESSE // avec Séjour 11-15 ans // Actions 15-18 ans (en attente)

DEPENSES						RECETTES						
Article	Désignation	Observations	SP 2022	Real 2022	SP 2023	Article	Désignation	Observations	SP 2022	Real 2022	SP 2023	SOLDE
6042	Achats de prestations de services											
60611	Eau et assainissement					7478	Autres organismes	CAF...	4 145,00		4 500,00	-4 500,00
60612	Énergie - électricité					6419	Remboursements pers.	autofinancement				0,00
60622	Carburant		650,00		1500,00	70688	autres prestations	adhésions, activités	1 500,00	5 273,76	5 000,00	273,76
60623	Alimentation		2235,00		3500,00			véjuns			3 600,00	-3 600,00
60628	Autres fournitures non stockées	Fournitures éducatives	450,00		450,00							0,00
60631	Fournitures d'entretien											0,00
60632	Fournitures de petit équipement		500,00		500,00							0,00
6132	Locations immobilières	Hébergement	3500,00		1500,00							0,00
61351	Locations mobilières / transport enfants		50,00									0,00
6188	Autres frais divers / prestations d'activités	Activités	4000,00		4200,00							0,00
6247	Transports collectifs	Tickets TAN + Alleop	62,40		160,00							0,00
6251	Voyages et déplacements / Frais de déplacement	Locations véhicule	2400,00		2700,00							0,00
6262	Frais de télécommunications											0,00
6475	Pharmacie		50,00		50,00							0,00
6488	Autres charges											0,00
S/TOTAL			13897,40		14560,00		TOTAL part ext.		5 645,00	5 273,76	13 100,00	-7 826,24
12	Charges de personnel		82000,00	84756,95	70000,00		Part communale		90 252,40	84 756,95	71 460,00	13 296,95
TOTAL			95 897,40 €		84 560,00 €	TOTAL			95 897,40 €	90 030,71 €	84 560,00 €	5 470,71 €